

Politique relative aux projets de développement financés par l'Asdi sur l'initiative des paroisses locales de la Svenska Missionskyrkan en Suède.

Depuis beaucoup d'années, la Svenska Missionskyrkan (SMK) entretient des contacts avec des pays dans différentes régions du monde. En collaboration avec des Eglises-Sœurs et d'autres organisations affiliées à l'Église, se fait une planification à long terme des projets à réaliser et des projets ayant besoin d'un soutien financier. Une transition à partir des projets spécifiques vers un programme plus uni est en train d'être développée dans plusieurs régions. A travers le Conseil Suédois des Missions, Swedish Mission Council (SMC), la SMK peut solliciter des fonds de l'Asdi pour ces projets.

Quand des paroisses locales en Suède veulent mettre sur pied une action dans un autre pays, une concertation doit avoir lieu très tôt dans le processus avec la personne responsable des projets au Bureau International de la SMK. La SMK préfère que le soutien venant des paroisses soit canalisé vers le partenariat déjà en vigueur. *C'est seulement exceptionnellement qu'un projet financé par l'Asdi peut être réalisé dans un pays où la SMK n'a pas déjà établi une relation.*

Avant que la SMK ne puisse traiter l'affaire, il faut que la question de la relation avec une organisation dans un autre pays et la demande de moyens d'Asdi soit résolue démocratiquement dans la paroisse suédoise concernée. Le projet doit être bien ancré auprès d'un partenaire local dans le pays de l'exécution de celui-ci (et le projet doit être *initié par ce partenaire-là*) et doit aussi être en relation avec d'autres projets éventuels dans le pays en question. Il doit y avoir un groupe ad hoc de projet dans la paroisse, restant en contact avec la personne responsable de la SMK et avec l'organisation partenaire dans le pays de collaboration, selon l'ordre établi ensemble.

La demande doit être soigneusement établie de commun accord avec les parties concernées dans chaque cas individuel avant que le Bureau International prenne la décision de la faire suivre au SMC. Tous les projets doivent être intégrés dans les routines en vigueur concernant la sélection, la certification de qualité et le suivi, etc. et doivent harmoniser avec le document de stratégie « L'Évangile pour tous ».

La contribution administrative fournie par l'Asdi sera attribuée à la SMK pour le travail nécessaire de certification de qualité et de suivi du projet. Chaque projet nécessite une contribution propre, une somme dont se chargera la paroisse suédoise.

Document arrêté par le Conseil d'Administration de la SMK en mai 1999
Révisé en mai 2008